



Objectifs

Acquérir les compétences, savoirs et savoirs-être nécessaires à l'obtention du diplôme pour devenir un professionnel de la Petite Enfance. À l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable :

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant
- de contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation
- d'assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant

Programme de la formation

UP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en oeuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en oeuvre des activités d'éveil
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

UP2 : Exercer son activité en accueil collectif

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

UG1 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

UG2 : Mathématiques-Sciences physiques et chimiques

UG3 : Éducation physique et sportive

UG4 : Prévention – Santé – Environnement



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



PRÉ-REQUIS

Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calculs



DURÉE

Nous consulter



NOMBRE DE STAGIAIRES

Nous consulter



SANCTION/DIPLÔME

Titre Professionnel du Ministère du Travail de niveau 3
Validation possible par bloc de compétences



Débouchés / Métiers

Métiers :

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle en :

- Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants
- École maternelle
- Accueil collectif de mineurs (ACM)
- Maison d'assistants maternels (MAM)
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Modalités d'évaluation

Épreuves Professionnelles

EP1 : épreuve ponctuelle orale : 25 minutes (coef 7) dont évaluation du chef d'oeuvre (coef 1)

EP2 : épreuve ponctuelle écrite – 1h30 (coef 4)

EP3 : épreuve ponctuelle et orale – 2h (coef 4)

Épreuves d'enseignements générales

EG1 : Français – histoire géographie et enseignement moral et civique – épreuve ponctuelle écrite et orale – 2h25 (coef 3)

EG2 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques – 1h30 (coef 2)

EG3 : Éducation physique et sportive (coef 1)

EG4 : Prévention – Santé – Environnement (coef 1)

Épreuves facultatives

Langue vivante – 12 min (coef 1)

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeux de rôle
- Brainstorming
- Plateforme de formation digitale
- Mise en situation en plateau technique puériculture...